

## REGLEMENT DU JEU « La Soirée du parrainage »

### ARTICLE 1. ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu intitulé « La soirée du parrainage » qui se déroulera le 10 avril 2015 au cours de la soirée organisée dans l'agence CIC PLOUGRAFAN. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 2 bulletins gagnants.

### Article 2 - CONDITION DE PARTICIPATION

#### 2.1 Conditions d'inscription au Jeu

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet le 10 avril à l'agence CIC PLOUFRAGAN, Place du Centre, 22 440 Ploufragan ;

#### 2.2 Modalités de participation

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes nom, prénom et adresse). En cas de pluralité de participations au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés

Les salariés et retraités du CIC et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux), et les personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### ARTICLE 3. DESCRIPTIF DES DOTATIONS

1<sup>er</sup> lot : Une carte cadeau CIC de 50 € pour chaque personne qui a rempli le bulletin avec ses coordonnées, donc deux cartes cadeaux.

2<sup>ème</sup> lot : Une carte cadeau CIC de 50 € pour chaque personne qui a rempli le bulletin avec ses coordonnées, donc deux cartes cadeaux.

### ARTICLE 4. TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort par secteur sera effectué au siège du CIC Ouest le 10 avril 2015. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis dans l'urne disposée à cet effet.

### ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Si les gagnants ne sont pas présents au moment du tirage au sort, ils seront informés individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Le gagnant devra se présenter à l'agence CIC Ouest concernée muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il avait gagné.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans les 2 mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à Banque CIC OUEST. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 6. CONSULTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 allée de La Maladrerie.

Le règlement du jeu est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Banque CIC OUEST « La Soirée du parrainage » Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la désignation des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

## **ARTICLE 7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles des personnes collectées sur les bulletins de participation seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Chaque gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publicitaire ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et de suppression des données les concernant sur simple demande adressée à Banque CIC OUEST 2, avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes, en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

## **ARTICLE 8. DIVERS**

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu en totalité ou dans certaines de ses phases si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 9. LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est régi par la loi française.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.



# Bulletin de Participation

LE BULLETIN JEU DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ  
AVEC LES COORDONNÉES DE DEUX PERSONNES DISTINCTES.

Mme       M.

Je suis client(e) CIC\*

Nom (majuscules)\* : .....

Prénom \* : .....

Adresse \* : .....

.....

Code postal Ville\* : .....

Téléphone(s) \* : .....

e-mail : .....

Mme       M.

Je participe à la soirée avec la personne citée  
à gauche de ce bulletin et je suis non client(e) CIC\*.

Nom (majuscules)\* : .....

Prénom \* : .....

Adresse \* : .....

.....

Code postal Ville\* : .....

Téléphone(s) \* : .....

e-mail : .....

\* Champs obligatoires

Banque CIC Ouest, organise pour le compte de son agence CIC Bretagne à PLOUFRAGAN un jeu par tirage au sort intitulé « La soirée Parrainage » le 10 avril 2015. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat et est ouvert à toute personne physique (à l'exclusion du personnel des banques du groupe CM-CIC, et des membres de leur famille en ligne directe), majeure, résidant sur le territoire géographique du CIC Ouest, présente à la soirée du 10 avril 2015 et ayant complété et déposé ce bulletin auprès dans l'urne prévue à cet effet. Le tirage au sort, effectué le 10 avril à l'agence CIC PLOUFRAGAN désignera 2 bulletins gagnants. Les lots mis en jeu sont 4 cartes cadeaux CIC de 50 € (valeur unitaire). Un bulletin gagnant récompense 2 personnes qui recevront chacune une carte cadeau de 50 €.

La participation au jeu est limitée à deux bulletins par client CIC mais avec deux noms de personne « accompagnatrice » différents. Les réponses figurant sur le bulletin d'inscription ont un caractère obligatoire. L'inscription incomplète, illisible ou inexacte rend la participation au jeu caduque. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et de la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex. Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés, 1 rue Auguste Saupin - 44120 Vertou. Le règlement complet sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante : CIC Ouest, Développement Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances extérieures à sa volonté l'exigent.

**CIC Bretagne**

Construisons dans un monde qui bouge.



Banque CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Contrats d'assurances souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD SA régies par le code des assurances et distribués sous la marque CIC Assurances. CIC Mobile est un service de l'opérateur NRJ Mobile proposé par le CIC. NRJ Mobile, SAS, RCS Paris 421 713 892. CIC Ouest - mars 2015 - Document et photos non contractuels - Ne pas jeter sur la voie publique

PARTICIPEZ À LA  
SOIRÉE PARRAINAGE  
DE PLOUFRAGAN  
ET PARTICIPEZ  
À NOTRE JEU  
POUR GAGNER  
4 CARTES CADEAUX  
DE 50 €



**CIC Bretagne**



À AFFRANCHIR

CIC PLOUFRAGAN  
PLACE DU CENTRE  
22 440 PLOUFRAGAN

Série Ploufragan Visiter dorénavant 1



## Rencontres CIC & Vous

INVITATION

**CIC Bretagne**

Construisons dans un monde qui bouge.

cic.fr

24/03/2015 13:47:49

Parce que construire une relation durable  
c'est d'abord vous rencontrer.

MICHEL LE CORRE  
Responsable du secteur Grand Public

ALINE LE GOFF  
Directrice de l'agence CIC Ploufragan

*ont le plaisir de vous inviter à la soirée*  
**Rencontres CIC & Vous**

QUI SERA L'OCCASION DE VOUS REMERCIER POUR LA CONFIANCE QUE VOUS NOUS TÉMOIGNEZ.  
FAITES PARTAGER LES RAISONS DE CETTE CONFIANCE EN INVITANT UNE OU DEUX PERSONNES DE VOTRE CHOIX.

AU COURS  
DE CETTE SOIRÉE :  
**4 cartes cadeaux de 50 € sont à gagner\* !**



PRINCIPE DU JEU :  
À VOTRE ARRIVÉE, IL VOUS SERA PROPOSÉ DE  
REMPLEIR UN BULLETIN AVEC VOS COORDONNÉES ET  
CELLES DE LA (DES) PERSONNE(S) QUI VOUS ACCOMPAGNE(NT).

Cocktail

*Tirage au sort au cours de la soirée.*

\* RÈGLEMENT DISPONIBLE À L'AGENCE CIC PLOUFRAGAN. JEU GRATUIT EN CAS CÉLÉBRATION D'ACHAT. CE JEU EST OUVERT À TOUTE PERSONNE PHYSIQUE.

Soirée Ploufragan volet distribué 2

MADAME, MONSIEUR : \_\_\_\_\_

PARTICIPERA

ET SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE\* :

MADAME, MONSIEUR : \_\_\_\_\_

ET MADAME, MONSIEUR : \_\_\_\_\_

NE PARTICIPERA PAS

\* Non client(s) du CIC

A la soirée du vendredi 10 avril

**Rencontres CIC & Vous**

Merci de confirmer votre présence avant le 3 avril :

> lors de votre passage à l'agence,  
> par retour de ce coupon par courrier,

> par téléphone au 02 96 75 98 30,  
> par mail à 14521@cic.fr,

21/03/2015 13:47:51